

**DECLARATION DE S.E.M. BOUBACAR BOUREIMA,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER
AUPRES DES NATIONS UNIES, AU NOM DU GROUPE AFRICAIN, DEVANT LA
48EME SESSION DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU
DEVELOPPEMENT**

Verifier au prononcé

M. le Président,

Excellences,

Distingues délégués,

J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du Groupe Africain.

Conscient du rôle que jouent les tendances démographiques au plan national et a l'échelon mondial en tant que moteurs indispensables du développement, le groupe Africain considère que la nécessité d'intégrer les questions liées a la population dans le cadre du développement durable, y compris dans le programme de développement de l'après 2015, n'as pas besoin d'être soulignée outre mesure.

M. le Président,

Pour nous, l'avenir de l'Afrique réside dans sa jeunesse. De fait, 65% de la population du continent a mois de 35ans. Il va sans dire que pour nous, assurer sa survie actuelle et veiller a son bien-être social, constituent une garantie. Dans le contexte d'une économie mondiale lugubre, les défis sont légions. Il est donc fondamental de veiller a ce que la boulimie de la jeunesse africaine se traduise

en dividende démographique. Pour ce faire, il ya lieu de renforcer la capacité d'entreprise des jeunes, de soutenir la création d'emplois décents et rémunérateurs pour la jeunesse, d'accroître leur accès au financement, et de promouvoir leur participation au processus de développement.

M. le Président,

Trop d'enfants et de femmes enceintes continuent de mourir, chaque année, de causes évitables. L'accès aux professionnels de la sante reste encore limite pendant la phase de grossesse et d'accouchement.

De tous les continents, l'Afrique reste celui dont le fardeau de la mortalité est le plus lourd .Il ya encore aujourd'hui, plus de 358000 décès maternels dans le monde chaque année. 53% de ces décès, soit plus de la moitié, surviennent en Afrique.la mortalité maternelle reste l'une des grandes préoccupations de notre continent. Ces statistiques soulignent la nécessité de redoubler d'efforts pour la réalisation des buts et objectifs des OMD et de la CIPD. Un accès universel et équitable a la protection sanitaire de qualité reste critique pour améliorer la sante de la mère, de l'enfant et du nouveau ne , et pour faciliter l'accès aux services de sante sexuelle et reproductive.

M. le Président,

L'Afrique attache une grande importance a l'égalité entre les sexes et a l'autonomisation des femmes. L'égalité entre les sexes est d'une importance capitale pour la réalisation d'une croissance économique inclusive et durable, pour l'éradication de la pauvreté, et pour le développement durable.

La Déclaration et la Plateforme d'Action de Beijing reste un puissant outil pour la promotion de l'égalité entre les sexes, et pour l'autonomisation des femmes ; et constitue un facteur-cle pour le développement durable, la paix, l'égalité et les droits de l'homme ; les piliers sur lesquels repose l'ONU. La Plateforme d'Action de Beijing reconnaît, en outre, que les femmes sont des partenaires égaux et a part entière. Il est, des lors, important que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, soient intégrées dans toutes les politiques cet tous les programmes, pas simplement de nos pays, mais

également a travers l'ensemble du système des Nations Unies ; et que la femme soit placée au centre de tous les processus de prise de décisions.

L'autonomisation des femmes, l'un des OMD, n'est pas simplement un objectif autonome, mais une condition préalable pour la réalisation de tous les autres objectifs. Il est donc indispensable pour combattre la pauvreté, la faim, la maladie, et pour préserver l'environnement et promouvoir un développement qui soit véritablement durable et inclusif. Nous devons accélérer nos efforts. Il est temps que nos engagements soient traduits dans les faits, afin que l'égalité entre les sexes, et l'autonomisation des femmes deviennent une réalité.

Depuis Beijing, l'Afrique a accompli de grands progrès dans l'égalité entre les sexes et dans l'autonomisation des femmes. Les dirigeants africains ont, par leurs déclarations et par leurs actions, fait montre d'un leadership et d'un engagement incontestables, pour faire avancer l'agenda de l'égalité entre les sexes, et de l'autonomisation des femmes ; aussi bien au plan national qu'au niveau régional. Le NEPAD, nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, en tant que programme stratégique de l'Union Africaine, considère les OMD comme étant la pierre angulaire du programme de développement africain, et accorde une grande importance et une attention soutenue à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation de la femme. De plus, en 2009, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine a adopté la politique du Genre de l'Union Africaine, en conformité avec sa politique et son Plan d'Action. L'Union Africaine a officiellement lancé la Décennie de la femme Africaine (2010-2020) , EN Octobre 2010 a Nairobi, au Kenya.

L'OBJECTIF DE LA DECENNIE AFRICAINE EST D'ACCELERER la réalisation des engagements pour l'autonomisation des femmes par une approche participative de la base au sommet et du sommet à la base, inclusive des masses populaires. Pour renforcer cette initiative, le fonds des femmes africaine a été mis en place, avec pour but de financer des projets proposés sur la base des thèmes prioritaires convenus dans le cadre de la décennie de la femme africaine. Nous invitons par conséquent la famille des Nations Unies et la communauté

internationale a travailler avec nous pour assurer le succès de la Décennie de la femme Africaine.

Le Groupe Africain est d'avis que nous devons nous assurer que l'investissement dans l'autonomisation de la femme a un effet multiplicateur ,en particulier pour la productivité, l'efficacité et la croissance durable et inclusive dans tous les secteurs de l'économie, spécialement dans les secteurs-clés comme l'agriculture, le secteur industriel et les services.

M. le président,

Sur les questions de sante, bien qu'on observe un recul dans la les taux de mortalité maternelle et infantile due au paludisme, a la tuberculose et au VIH-SIDA, nous sommes profondément préoccupés que l'IVG et la fistule obstétricale soient les principales causes de mortalité maternelle en Afrique. Tout en se félicitant de l'accord entre partenaires pour l'espacement et le nombre des naissances qu'ils peuvent se permettre, nous rejetons l'avortement conçu comme alternative a la contraception.

Nous avons une tolérance- zéro vis-à-vis des pratiques nocives a l'égard des femmes et des filles. Les pays africains ont lance une campagne destinée a mettre un terme au mariage des enfants. Individuellement et collectivement, nous avons adopte des mesures pour éliminer les Mutilations Génitales Féminines.

M. le Président,

En conclusion, le Groupe Africain tient a réaffirmer son attachement au Programme d'Action de la CIPD de 1994. Nous tenons en outre a réaffirmer le droit souverain de tout pays de mettre en œuvre des recommandations du Programme d'Action et d'autres propositions figurant dans les résolutions de la Commission, conformément aux lois nationales et aux priorités de développement, et dans le plein respect des différentes valeurs religieuses et éthiques et des contextes culturels de divers peuples, et conformément aux valeurs des droits de l'homme internationalement convenues et universellement reconnus.

De même, la Commission de la Population et du Développement devrait s'abstenir de créer toute opportunité où les droits de l'homme seraient débattus de façon non objective et controversée, et s'abstenir également de toute action tendant à saper le système international des droits de l'homme, en cherchant à imposer des concepts ou des notions relevant du domaine des questions sociales, y compris dans la conduite des individus, laquelle ne relève pas du cadre juridique des droits de l'homme internationalement agréé.

Je vous remercie.